FINEXSI Olivier PERONNET

14 rue de Bassano 75116 PARIS

ERNST&YOUNG ET AUTRES Jean-Francois GINIES

1 /2 place des Saisons 92400 COURBEVOIE

DASSAULT SYSTEMES

Société anonyme au capital de 128.182.038,50 € 10 rue Marcel Dassault 78140 Vélizy Villacoublay

Transformation de Société Anonyme en Société Européenne

Rapport des commissaires à la transformation

Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 12 février 2015

Rapport des commissaires à la transformation sur la transformation de la société DASSAULT SYSTEMES en société européenne

A l'attention des actionnaires,

En exécution de la mission de commissaires à la transformation qui nous a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 12 février 2015 concernant la transformation de la société DASSAULT SYSTEMES SA en société européenne ou *Societas Europaea*, nous avons établi le présent rapport prévu par les dispositions de l'article 37 du Règlement CE n°2157/2001 du Conseil en date du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne et de l'article L. 225-245-1 du Code de commerce.

Cette opération a été arrêtée par votre Conseil d'Administration réuni le 20 mars 2015 sous la condition de son approbation par votre assemblée.

Nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant de l'actif net de votre société par rapport au capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que le montant de l'actif net est au moins équivalent au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle, sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination du montant de l'actif net, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, à la date de notre rapport, nous attestons que le montant de l'actif net est au moins équivalent au montant du capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

A Paris, le 10 avril 2015

Les commissaires à la transformation

FINEXSI

Olivier PERONNET

Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie régionale de Paris ERNST&YOUNG ET AUTRES

Jean-François GINIES

Commissaire aux comptes Membre de la Compagnie régionale de Versailles